

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**DEBAT D'ORIENTATION**

**BUDGETAIRE**

**2010**

**présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Michèle Lemaitre, Maire et Mme Lynda Blanchard, Adjointe aux Finances :

1. préciser que l'objectif de ce débat est de permettre à l'assemblée délibérante **d'être informée** sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, **de discuter** des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2010, **et de s'exprimer** sur la stratégie financière de la collectivité afin **de préparer les exercices suivants** puis rappeler que ce débat n'a pas de caractère décisionnel,

2. souligner le contexte national, marqué par :

- un déficit public qui atteint un niveau jamais connu sous la Vème République (la France est devenue le quatrième Etat le plus endetté de la zone euro par rapport à son PIB alors qu'elle se situait au 8<sup>ème</sup> rang en 2004),

- une crise financière et économique

- la suppression de la taxe professionnelle remplacée principalement par la CET Cotisation Economique Territoriale qui est elle-même composée par la CFE Cotisation Foncière des Entreprises (représentant l'ancienne part de TP calculée sur le foncier bâti des entreprises. Et de la CVAE Cotisation appuyée sur la valeur Ajoutée avec le transfert des contributions du secteur industriel vers le secteur des services et ingénieries, du commerce. Conformément à la réforme, le manque à gagner ne sera compensé intégralement qu'en 2010,

3. rappeler que dans le budget de la commune de MONTOIR, la Taxe Professionnelle via les dotations de la CARENE représente 65% de nos recettes de fonctionnement ;

- o 6 282 000 € attribution de compensation de la TP, appuyé sur la TP de 1999
- o 818 000 € de dotation de solidarité communautaire, gelée depuis 2008,

En précisant qu'en 2009, sur les 65 M€ de TP réctée par la CARENE, 20 M€ provenait d'entreprises implantées sur le territoire de Montoir. Concernant les bases, on compte 6 entreprises de Montoir dans les 10 premières de la CARENE.

4. souligner que dans ce contexte, les élus s'engagent, pour la commune de Montoir de Bretagne, à élaborer un véritable Plan 2010-2014 afin de redéfinir une véritable stratégie pour les finances de la ville qui doit correspondre aux nouvelles capacités financières de notre ville (en intégrant les nouvelles données nationales : suppression de la TP, fort déficit public, et crise économique) tout en étant en cohérence avec le projet politique pour la ville.

5. Force est de constater que le travail de réflexion, d'analyse mobilise des marges de manœuvre étroites. Le choix s'articule entre 2 alternatives :

- soit ne rien dire et faire, et laisser filer les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, la diminution de nos recettes en regardant se dégrader notre autofinancement avec le risque, pour les plus optimistes et, la certitude pour les moins pessimistes que notre collectivité se retrouve dans une situation dramatique dans quelques années,

- soit faire preuve de courage politique en réaffirmant des priorités pour permettre de stabiliser nos dépenses et de mobiliser au plus juste, les marges de manœuvre existantes sur, les tarifs municipaux, la fiscalité directe (taxe d'habitation et foncier bâti, la fiscalité indirecte (Dotation CARENE),

en expliquant à nos administrés où nous souhaitons conduire notre ville,

Car la crise économique touche durement notre secteur très industrialisé. Le manque de commandes dans la Navale laisse planer de terribles inquiétudes sur notre bassin d'emplois, d'ores et déjà la moitié de des salariés de la Navale sont au chômage pour 3 mois.

Et la prospective établie en début de mandat montrait déjà :

- La nécessité de faire progresser les ressources pour maintenir les services rendus à la population
- Lesquelles doivent s'accompagner de réductions de dépenses qui entraîneront mathématiquement des restrictions, voire des abandons de services.

- Et ce d'autant, que les équipements programmés et en cours de réalisation (Multi Accueil, Médiathèque, Gendarmerie) sont fortement générateurs de frais de fonctionnement : MMA : 180 000 € /an en personnel, fluide, chauffage  
Gendarmerie : 70 000 € / an (surloyer)

Or le graphique présentant globalement la structure du budget 2010, section par section, montre :

Un budget de fonctionnement à hauteur de 9 700 000 et un budget d'investissement 5 480 000 + 3 500 000 de restes à réaliser qui s'expliquent facilement par les opérations importantes engagées sur les deux exercices 2009 et 2010 :

⇒ Dont des recettes de fonctionnement composées de :

- 7, 1M€ dotations de la CARENE
- 2,2 M€ de fiscalité locale :
  - TH : 700 000 €, taux 15,17%
  - TFB : 1 438 000 €, taux 7.84%
- 0,3 Autres taxes (électricité, enseignes...)
- 0,3 M€ Produits des services rendus
  - (Restaurant scolaire, Multi Accueil)
- 0.9 M € Autres Dotations (état: DGF, département, CAF...)

Donc **fragilisées par la réforme de la taxe professionnelle**,

⇒ Dont des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes

⇒ Ceci implique un effet de ciseaux qui resserre dangereusement l'autofinancement pourtant si nécessaire pour financer l'investissement y compris par l'emprunt :

- Du fait d'un patrimoine de la commune très étendu qui génère des frais d'entretien et de mise aux normes récurrents :

- Entretien de bâtiments : 300 000 €/l'an
- Entretien de la voirie : 460 000 € /l'an
- Éclairage public : 70 000 €/l'an
- Renouvellement des matériels et moyens des services : 150 000€ l'an

- Du fait, d'un endettement actuellement très raisonné (capital restant dû : 4 M €) mais qui va reprendre pour réaliser le programme du municipale (+ 6,5 M€ à emprunter d'ici 2013)

- En sachant, que le remboursement annuel en Capital des emprunts contractés doit obligatoirement être couvert par l'autofinancement, lequel sera également diminué du remboursement des intérêts des emprunts contractés.

⇒ Dont l'investissement,

- en dépenses, est composé du :

- ✓ remboursement annuel en capital des emprunts,
- ✓ programme des travaux :
- Les travaux récurrents

➤ Entretien du patrimoine (voirie, parking, bâtiment, éclairage public, espaces urbains publics )

➤ Renouvellement du matériel des services

• Les programmes déjà engagés

➤ Requalification urbaine de la rue Jules Vernes (Entrée Est)

➤ Aménagement du terrain « Gueillier » à la Bernuais

➤ Aménagement de l'îlot des Floralies (Multi accueil et médiathèque, parking et rues attenantes)

• Les programmes nouveaux :

➤ Restructuration de la salle Bonne Fontaine en salle de spectacles et sportive

➤ Signalétiques des entreprises

➤ ETUDES sur les projets futurs

• Crématorium

• Rénovation de l'école Albert Vinçon,

• ferme de l'Ormois,

• reconquête de l'ancien espace tennis et camping à Bellevue,

• plan global d'aménagement du centre ville,

• Aménagement de l'espace [urbanisation terrain de la motte (évêché)]  
parc paysager aux prés de gris-]

• Schéma des Eaux pluviales

• Schéma de désherbage

• en recettes, est composé :

✓ Du Fonds de Compensation de la TVA, de la Taxe Locale  
d'Equipement

✓ Du résultat de l'année précédente

✓ Des subventions

✓ Des cessions de patrimoine

Et

✓ De l'Autofinancement provenant du Fonctionnement

➔ et compte tenu de la structure de notre budget

➔ de la fiscalité

✓ De l'Emprunt nouveau

En conclusion, Montoir de Bretagne possède de nombreux atouts :

Un patrimoine foncier très important, un niveau d'équipement exceptionnel, une offre de logement sociaux satisfaisante + 23%, une faible participation financière des ménages, un endettement modéré, une population qui progresse, un tissu industriel très important ...

Cependant, afin que ces atouts ne deviennent pas négatifs pour la ville, un réel et sérieux travail va devoir être entrepris afin de maîtriser l'effet de ciseau qui menace les finances de la ville.

En effet, les perspectives produites à ce jour sont sans appel, la ville se dirige vers des difficultés financières importantes à court terme (fin du mandat) si nous ne stabilisons pas nos dépenses d'une part et si nous n'augmentons pas nos recettes (notamment par la fiscalité directe) d'autre part. Et ce n'est pas l'un ou l'autre mais les deux leviers qu'il faut activer. C'est l'engagement de ce soir pour les années à venir.

ATTESTE avoir débattu de ces questions.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**FIXATION DES  
TARIFS MUNICIPAUX**

**présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

♦ exposer la proposition d'évolution des tarifs municipaux faite par la commission Finances du 4 février dernier,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Adopte les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 sauf mention contraire précisée dans le tableau ci-joint.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DE L'OFFICE SOCIO CULTUREL**  
**MONTOIRIN**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etego Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etego) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

◆ Exposer le détail de la demande de subvention de l'OSCM présentée au Bureau Municipal et soumise à la Commission Finances du 4 février dernier.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, (Monsieur Christian Martin ne participe pas au vote).

◆ DECIDE D'ATTRIBUER pour l'année 2010 les subventions ci-dessus exposées et regroupées dans le tableau ci-joint pour un montant total de 561 100 €.

<b>Association : Office socio culturel Montoirin</b> rue île de France 44 550 Montoir de Bretagne	Montant	imputation
OSCM <i>office socio culturel Montoirin</i> - subvention de fonctionnement	547 100,00 €	D 6574 DG 33
OSCM ( Emploi éducatrice de jeune enfants dans le cadre de l' APS 2/3 ans ; dispositif Tremplin)	2 500,00 €	D 6574 DG 33
OSCM ( 2 <sup>nd</sup> Emploi dans le cadre de l' APS de Bellevue)	11 500,00 €	D 6574 DG 33

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE



Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE  
L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE**

**START'AIR**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

♦ Exposer le détail de la demande de subvention présentée au Bureau Municipal et soumise à la commission Finances du 4 février dernier,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, (Monsieur LE BARILLEC ne participe pas au vote).

♦ DECIDE D'ATTRIBUER pour l'exercice 2010 la subvention de fonctionnement ci-dessus exposée, de 178 183 €.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET** :

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DE L'OFFICE MUNICIPAL DES**  
**SPORTS**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

♦ Exposer le détail de la demande de subvention présentée en Bureau Municipal et soumise à la commission Finances du 4 février dernier,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, (Mmes LEMEUTE Arlette et LEGUEBE Catherine ne participent pas au vote).

♦ DECIDE D'ATTRIBUER pour l'exercice 2010 la subvention de fonctionnement ci-dessus exposée, de 29 700 €,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**AUTRES SUBVENTIONS**

**ORDINAIRES**

**AUX ASSOCIATIONS**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etego Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etego) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

♦ Exposer la liste des demandes des subventions transmises par les associations, étudiées par les commissions sectorielles, puis par la commission Finances du 4 février dernier,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- DECIDE D'ATTRIBUER les subventions ordinaires ci-dessus exposées et regroupées dans le tableau joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET** :

**VERSEMENT DES**  
**SUBVENTIONS**  
**EXCEPTIONNELLES**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etego Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etego) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

◆ Exposer la liste des demandes de subventions exceptionnelles transmises par les associations, étudiées par les commissions sectorielles, puis par la commission Finances du 4 février dernier,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- DECIDE D'ATTRIBUER les subventions exceptionnelles ci-dessus exposées et regroupées dans le tableau joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**MODIFICATION DU TABLEAU**

**DES EFFECTIFS / CREATION**

**POSTE INGENIEUR**

**TERRITORIAL**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Christian GUIHENEUF, Adjoint au Personnel rappeler qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement du responsable de service au C.T.M.,

VU l'avis de la commission du Personnel en date du 15 janvier 2010,

Il est proposé la création d'un poste d'Ingénieur Territorial à compter du 15 février 2010,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un poste d'Ingénieur Territorial à compter du 15 février 2010 .

Les dépenses seront imputées à l'article 64111- service 020 - fonction 020 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES**

**EFFECTIFS / CREATION POSTE**

**D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

**TERRITORIAL 2ÈME CLASSE**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Christian GUIHENEUF, Adjoint au Personnel rappeler qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement d'un agent du service Finances,

Il est proposé la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

Les dépenses seront imputées à l'article 64111- service 020 - fonction 020 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**PLAN LOCAL D'URBANISME/**

**MODIFICATION 1.5/**

**APPROBATION**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappeler au Conseil Municipal que la Commune a prescrit une modification de son Plan Local d'Urbanisme par délibérations du Conseil en dates du 26 septembre 2008 et du 12 décembre 2008. La modification vise à :

- Ouvrir à l'urbanisation la zone d'aménagement concerté de l'Ormois (transformation de la zone AU<sub>3</sub> en zone constructible AU<sub>0</sub> et en zone naturelle N1),
- Préciser ou compléter certains articles du règlement des zones UA, UB, UC, UG, notamment les règles d'implantations par rapport aux voies et emprises publiques ou privées en zone UA, UB, UC et la possibilité de desserte par les réseaux d'eaux usées domestiques et d'eaux résiduaires industrielles des parcelles situées en zone UG.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 novembre 2009 au 23 décembre 2009 inclus. Quelques remarques ont été formulées et concernent les points suivants :

- la demande d'un particulier pour le classement en zone constructible de la parcelle ZI 265 située en limite Est du site de l'Ormois,
- le courrier de la chambre d'agriculture rappelant la nécessité de préserver l'accessibilité des engins agricoles aux parcelles exploitées et le rappel des conditions de fermage,

- la demande de la Commune de Montoir de préciser les activités compatibles avec l'habitat pouvant être accueillies en zone AU<sub>0</sub>,
- la demande d'un membre de l'ancienne association Montoir Environnement pour que les haies ou bosquets existants sur le site de l'Ormois soient maintenus ou qu'une végétalisation des espaces dénudés soit réalisée afin de limiter l'impact des vents,

Dans le cadre de la concertation des personnes publiques associées à la modification du PLU,

- o Le Conseil Général de Loire Atlantique a rappelé les règles de marges de recul minimales qui s'appliquent aux voiries départementales, lesdites marges de recul devant être reprises dans le règlement, notamment en zone UB et UC.
- o Les services de la DREAL ont rappelé que la parcelle ZI 265 située en limite Est du site de l'Ormois est inconstructible eu égard au schéma de secteur et à la loi Littoral.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur ne donne pas un avis «défavorable catégorique» à la demande de classement de la parcelle ZI 265 en zone constructible, donne un avis favorable à la demande de la chambre d'agriculture et à la demande d'un membre de l'ancienne association Montoir Environnement, donne un avis très favorable à la demande de la collectivité concernant les activités à accueillir en zone AU<sub>0</sub>

En conclusion, dans son rapport, considérant que la ZAC de l'Ormois constitue un secteur prioritaire à urbaniser dans l'intérêt de Montoir-de-Bretagne et de l'agglomération nazairienne le commissaire enquêteur donne un avis favorable à la modification du PLU telle qu'elle a été proposée dans le dossier et à travers les différentes formes de publicité tant pour les rectifications de la réglementation que pour la réalisation de la ZAC de L'Ormois.

Où cet exposé,

Vu les délibérations du 26 septembre 2008 et du 26 décembre 2008 prescrivant la modification 1-5 du PLU,

Vu les articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal en date du 29 octobre 2009, soumettant le projet de modification du PLU à enquête publique

Vu le rapport et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme Environnement,

Considérant que l'enquête publique s'est normalement déroulée du 23 novembre au 23 décembre 2009 inclus,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,



- décide d'approuver la modification 1-5 du Plan Local d'Urbanisme,
  - par modification de certains articles du règlement concernant la zone UA, UB, UC et UG conformément au dossier d'enquête publique,
  - par transformation partielle de la zone AU<sub>3</sub> en zone AU<sub>0</sub> et N1, et en maintenant la parcelle ZI 265 en zone AU<sub>3</sub>,
  
- précise que conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département,
  
- indique que, conformément à l'article L123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est tenu à disposition du public à la mairie de Montoir-de-Bretagne aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Sous-Préfecture,
  
- précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet,
  
- précise que la présente délibération sera exécutoire, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, prévues à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**MUTATIONS IMMOBILIERES/**  
**CESSION A ESPACE DOMICILE/**  
**ISLE DE GRON**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappeler au Conseil Municipal la délibération du 26 octobre 2007 confiant à la société Espace Domicile, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de voiries et réseaux divers sur l'Isle de Gron. Cet aménagement était prévu pour la réalisation de 18 maisons locatives (Espace Domicile) et 7 lots à bâtir en accession (Commune de Montoir de Bretagne).

Il convient aujourd'hui de régulariser la cession des terrains d'assiette des 18 logements locatifs réalisés par la société Espace Domicile, (parcelles AN258-AN259-AN260-AN61-AN262 d'une contenance totale de 5 877 m<sup>2</sup>).

Vu l'avis de France Domaine du 22 janvier 2010, proposant une cession des 5877 m<sup>2</sup> à 59 333 sur la base de 10,10 €/m<sup>2</sup>, auquel il convient de rajouter 90 000 € pour les branchements financés par la commune (5000 €/branchement), soit un total de 149 333 €,

Vu l'accord d'Espace Domicile, pour acquérir les terrains d'assiette des logements locatifs aux conditions retenues par France Domaine et pour prendre à sa charge les frais nécessaires à l'établissement du document d'arpentage,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la cession des parcelles AN258-AN259-AN260-AN261-AN262 aux conditions retenues par France Domaines.

Où cet exposé

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme affaires foncières environnement,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- décide d'approuver la cession à Espace Domicile des parcelles AN258-AN259-AN260-AN261-AN262 au prix de 59 333 €, auquel il convient de rajouter 90 000 € de branchements, soit un total de 149 333 €,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer les actes afférents à cette affaire,
- Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**RTE /EDF TRANSPORT MONTOIR /**

**LIGNE 2 X 225 KV/**

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE**

**DE PASSAGE**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappeler au Conseil Municipal le passage de la ligne électrique souterraine de 225 Kv Montoir - Guersac sur la parcelle ZC 199 (17a) appartenant à la Commune de Montoir.

Il convient aujourd'hui de signer la convention de servitude entre la Commune de Montoir de Bretagne et RTE EDF Transport propriétaire de la ligne.

La société RTE EDF Transport a donné son accord sur un projet de convention de servitude établi par l'étude notariale De L'Estourbeillon-Quéméneur-Tesson. Les principales caractéristiques de la convention de servitude concernent « une bande de 6 m de large sur une longueur de 11 m dont tout élément est situé à au moins 1 m de la surface (dispositif avertisseur à 0,80 m) » « avec établissement des bornes de repérage », « avec la possibilité pour les agents de RTE » ou de toute autre entreprise accréditée de pénétrer sur la parcelle afin de surveiller et entretenir les ouvrages existants ». « La commune de Montoir de Bretagne conserve la propriété de la parcelle, ... mais s'engage en outre à ne faire aucune construction dans une bande de 6 m de largeur sur le tracé de l'ouvrage, ... de planter de part et d'autre des lignes électriques souterraines... à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages ».

« A titre de compensation forfaitaire et définitive » résultant de la présente servitude, une indemnité de 89,00 € a été payée par RTE EDF Transport à la Commune de Montoir pour solde de tout compte.

Ouï cet exposé

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme-affaires foncières-  
environnement

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- autorise Madame Le Maire à signer la convention de servitude relative à la ligne électrique souterraine traversant la parcelle ZC 199 et signer tous les actes afférents à cette affaire,
- Les frais d'actes sont à la charge de RTE EDF Transport.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT/**

**ADMISSION EN NON VALEUR**

**SOCIETE FOURNITURES**

**GAINES AEROLIQUES**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappeler au Conseil Municipal que le décret du 29 décembre 1998 autorise l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme irrévocables sur avis conforme de la collectivité.

M Leclerc informe les membres du Conseil Municipal du courrier de la direction générale des finances publiques relatif à 2 demandes d'admission en non valeur au titre de la taxe locale d'équipement (TLE) faisant suite à deux permis de construire : permis du 10 octobre 2002 et permis du 22 avril 2003 déposés par la société FGA (Société Fournitures Gaines Aérauliques).

La société FGA a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 5 octobre 2005.

Les montants des demandes d'admission en non valeur s'élèvent en solde principal à 3 472 € (2778 € + 694 €), sachant que la majoration et les intérêts de la dette sont compris dans la décision finale d'admission en non valeur.

Oùï cet exposé

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme affaires foncières environnement

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- décide de la mise en non valeur de la somme principale non recouvrée au titre de la TLE d'un montant de 3 472 € auprès de la société FGA (société Fournitures Gaines Aérauliques).

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**ADOPTION DU REGLEMENT**

**INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL**

**DES GENS DU VOYAGE**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Métayer, Adjoint aux Affaires Sociales, rappeler la délibération du 26 janvier 2007 relative à la constitution d'un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, qui avait pour objet le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour les communes de Montoir de Bretagne, de Pornichet, de Saint-Nazaire et de Trignac.

CONSIDERANT que, après concertation, ces communes avaient décidé de s'associer pour aborder conjointement la question du fonctionnement de leurs aires d'accueil. Ceci afin d'éviter des écarts dans la pratique des uns et des autres, de permettre à chacun de disposer de moyens équivalents pour permettre d'atteindre l'objectif de cohérence, il apparaissait que la meilleure solution résidait dans le recours à un prestataire unique.

A partir d'un cahier des charges circonstancié, le prestataire choisi a pour responsabilité d'assurer le fonctionnement des aires d'accueil pour le compte de chacune des villes sur les principaux points suivants :

- accueil et information des gens du voyage,
- gestion administrative et comptable,
- maintenance et nettoyage des aires d'accueil,
- suivi et évaluation de la prestation avec les communes.



L'objectif de ce groupement de commande était de proposer un cadre cohérent et commun aux gens du voyage, il est donc proposé une offre de services à des tarifs identiques et un règlement intérieur commun.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Montoir étant maintenant réalisée et en service, il y a lieu d'approuver le règlement intérieur élaboré en commun par les quatre villes associées dans le groupement de commande. Ce règlement fixe les règles de stationnement et définit les droits et les obligations des voyageurs accueillis sur l'aire. Toute infraction au règlement pourra entraîner l'annulation de l'autorisation de stationner sur l'aire d'accueil.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET** :

**REVISION DU SCHEMA**  
**DEPARTEMENTAL**  
**D'ACCUEIL**  
**DES GENS DU VOYAGE**

**présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame Le Maire rappeler la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage qui prévoit dans chaque département l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. La révision du précédent schéma adopté en 2002 a été lancée le 4 juillet 2008. Elle arrive aujourd'hui à son terme et il nous est demandé d'émettre un avis sur le projet de schéma révisé.

La loi entend répondre en priorité à l'aspiration légitime des gens du voyage de pouvoir stationner dans des conditions satisfaisantes et en contrepartie, elle offre aux élus locaux des moyens accrus à l'encontre des installations illicites.

Le schéma départemental, piloté par l'Etat et le Conseil général :

- dresse un état des lieux à l'issue du précédent schéma sur les aires d'accueil, les grands passages, l'habitat et l'insertion sociale et professionnelle,
- analyse les besoins,
- fixe les objectifs pour les 6 années à venir.

## **1/ Les aires d'accueil :**

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental et doivent par conséquent offrir des places d'accueil pour les voyageurs. Les autres communes ont une obligation d'accueil en permettant la halte de passage.

Le bilan du schéma 2002-2008 est globalement positif puisque 62% des 805 places inscrites ont été réalisées.

Les obligations pour le territoire de la CARENE sont pratiquement atteintes. Pour mémoire :

- Aire d'accueil de Trignac-St-Nazaire : 48 places livrées en 2007,
- Aire d'accueil de Montoir de Bretagne : 24 places livrées en 2009,
- Aire d'accueil de Méan Penhoët à St-Nazaire : 28 places livrées en 2008,
- Aire de Donges : 24 places livrées en 2007,
- Pornichet : 12 places réalisées en 2007 sur 24 prévues.

Il est donc prévu de :

- poursuivre la réalisation des emplacements (1 pour 2 places) inscrits au précédent schéma, soit 12 places pour Pornichet.
- créer une aire d'accueil sur St-André-des-Eaux qui dépasse désormais le seuil des 5 000 habitants : 16 places.

Au niveau du fonctionnement, une aide forfaitaire est versée aux communes et aux établissements de coopération intercommunale qui gèrent une ou plusieurs aires d'accueil. A ces subventions peuvent également s'adjoindre des subventions sollicitées notamment auprès du Conseil général dans le cadre des contrats de territoire.

Le schéma préconise d'harmoniser la gestion des aires d'accueil sur le département.

## **2/ Les Grands passages :**

Le terme de « Grand Passage » est utilisé pour définir le stationnement pendant une courte période, au cours de l'été, d'un groupe important de caravanes (50 à 200). Le schéma départemental des gens du voyage indique qu'une réponse spécifique doit être apportée pour que cette pratique culturelle (missions évangéliques, rassemblements familiaux) puisse se dérouler dans des conditions satisfaisantes et dans un contexte de sérénité pour la collectivité d'accueil et ses habitants.

Dans notre agglomération, le schéma départemental confirme sans autre commentaire l'existence du terrain de Certé à Trignac, propriété du Conseil général.

### **3/ Satisfaire les besoins en habitat :**

Le schéma constate une évolution des modes de vie dus notamment à la mutation des activités économiques et au souhait de scolarisation des enfants. Les gens du voyage ne sont pas tous itinérants et sont pour la plupart ancrés à un territoire.

Ceci se traduit notamment par une saturation des aires d'accueil. Ainsi, les aires situées sur le territoire de la CARENE enregistrent un taux d'occupation de 100% et des temps de séjour longs (plus de 9 mois consécutifs).

Au vu des besoins recensés par les associations de voyageurs ou d'accompagnement, le schéma fixe un objectif de 34 ménages à reloger *via* des terrains familiaux ou la création d'habitats adaptés sur l'arrondissement de St-Nazaire.

### **4/ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle :**

L'un des enjeux majeurs du nouveau schéma est d'assurer à la population des gens du voyage les possibilités de scolarisation des enfants et d'insertion dans la vie professionnelle et locale. Cette finalité, indissociable de l'amélioration des conditions de séjour et d'habitat, prend les formes suivantes :

- Scolarisation : améliorer la scolarisation en maternelle, renforcer l'accompagnement pédagogique, préparation à la qualification professionnelle...

- Insertion professionnelle : accompagner les micros entrepreneurs, médiation vers l'emploi salarié, accompagnement à la préparation du permis de conduire...

- Accès aux droits : prévention et éducation sanitaire, information et sensibilisation des intervenants sociaux...

Conformément à la procédure de révision, Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Préfet de la Région des Pays de La Loire sollicitent l'avis de la Commune de Montoir de Bretagne.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur ce projet de schéma départemental.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET** :

**ADHESION DE LA**  
**COMMUNE DE DONGES**  
**AU SIVU DE LA**  
**FOURRIERE DE GUERANDE**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'adhésion de la Commune de Donges au Syndicat Intercommunal de la Fourrière pour animaux de la Presqu'île Guérandaise,

Considérant l'avis favorable du Comité Syndical de la Fourrière pour animaux de la Presqu'île de Guérande en date du 4 novembre dernier,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la Commune de Donges au Syndicat Intercommunal de la Fourrière pour animaux de la Presqu'île de Guérande.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 12 Février 2010

Convocation : le 05 février 2010  
Nombre de membres : en exercice : 29  
convoqués : 29  
présents : 25  
procuration : 4

Le douze février deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

**OBJET :**

**MOTION POUR LA NAVALE**

**Présents** : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Corfec Dominique - Delahaie Hubert - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger.

**Absents excusés** : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Lynda Blanchard) - Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Roger Etogo) - Mmes Hiou Patricia (qui avait donné procuration à Martial Métayer) - Régent Annette (qui avait donné pouvoir à Marcel LECLERC).

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel Le Barillec

Le Conseil Municipal,

Considérant que les Chantiers Navals, dénommés actuellement STX Europe représentent un enjeu local considérable en termes d'emplois, d'équilibre du territoire et de savoir faire. Une grande partie de l'économie de la Région en dépend, les PME, les PMI, les artisans, le commerce....

Considérant qu'actuellement les Chantiers STX Europe ont mis la moitié de son personnel au chômage pour une période de 3 mois, évènement qui ne s'est jamais produit. L'effet de ce chômage se fait ressentir sur l'ensemble de l'économie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet le vœu suivant :

Que les syndicats, les collectivités, les politiques, les professionnels, les populations se mobilisent pour que l'Etat intervienne pour obtenir les commandes de paquebots. Ce déblocage des commandes dépend pour partie de l'Etat, puisque l'Etat détient 34 % des actions au sein de ces chantiers navals. L'action de l'Etat sera donc déterminante et le Gouvernement doit tenir ses engagements pour éviter la situation économique catastrophique pour la région de Saint Nazaire.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Michèle LEMAITRE